

INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027

Le prix du repas est de 3,98€ (tarif 2026). Lors de l'inscription, merci de fournir un chèque de **59,70 € = 15 repas** (ordre du chèque : lycée Bouvet – nom et prénom de l'élève au dos du chèque)

Merci de vous assurer que le compte cantine de l'élève **présente toujours un solde positif**. A défaut, l'élève se verra refuser le passage.

La restauration ne fonctionne pas le mercredi à l'exception des élèves apprentis et des internes.

Pour les apprentis :

- l'inscription se fait pour l'année scolaire entière
- l'établissement réserve systématiquement tous les repas du mercredi de l'année (hors période de stage), ils sont donc dus
- la participation du Greta est versée directement à l'apprenti

Fonctionnement du self

✓ le compte cantine doit présenter un solde positif, à défaut le passage sera refusé

✓ réservation) **obligatoire avant 10h** (possible sur plusieurs jours:

- * à la borne à l'entrée du lycée avec le Pass Région
- * sur le site du lycée (code de connexion remis à la rentrée ou à demander au secrétariat d'intendance)
- * auprès du secrétariat d'intendance (ouverture de 7h45 à 10h10)

En l'absence de réservation, l'élève passera en fin de service.

✓ le repas réservé et non consommé est dû sauf annulation le jour même avant 10h

✓ consultation du solde cantine :

- * à la borne de réservation
- * lors du passage au self
- * sur le site du lycée (code de connexion remis à la rentrée ou à demander au secrétariat d'intendance)

Mode de règlement de la restauration (en dehors des internes)

- par CB : depuis le site du lycée (code de connexion remis à la rentrée ou à demander au secrétariat d'intendance)
- par chèque libellé à : lycée Bouvet – nom et prénom de l'élève au dos du chèque
- en espèces au secrétariat d'intendance (7h45 à 10h10)

Les internes recevront par mail une facture avec les explications de règlement

Le restaurant scolaire est un service proposé par l'établissement. Le règlement intérieur du lycée s'applique également au self : toute infraction aux règles de bonne tenue et/ou de discipline générale pourra être sanctionnée.

Aide financière

En cas de difficultés financières, sous certaines conditions, les familles peuvent solliciter le fonds social du lycée en contactant Mme Stanghellini l'assistante sociale du lycée (04.75.02.04.42)

A votre initiative, vous pouvez également solliciter une assistante sociale de secteur, association...